

BÂTIMENT/MÉTALLURGIE : Electricité

Pont genevois

MBG Métallurgie du bâtiment Genève

Personnel d'exploitation Pont de fin d'année 2012 – 2013

Informations

Madame, Monsieur,

Nous référant aux dispositions des articles 2.04 (« Fermeture générale des chantiers et ateliers ») et 4.01 (« Vacances ») de nos Conventions collectives de travail, les modalités d'application du Pont de fin d'année 2012-2013 fixées en accord avec le syndicat UNIA, sont les suivantes :

Arrêt du travail	Vendredi	21	décembre 2012 au soir
Reprise du travail	Lundi	7	janvier 2013 au matin
Jours ouvrables, payés comme vacances	Lundi	24	décembre 2012
	Mercredi	26	décembre 2012
	Jeudi	27	décembre 2012
	Vendredi	28	décembre 2012
	Jeudi	3	décembre 2013
Jour chômé payé, à compenser par des heures de travail effectuées durant l'année 2011 (nouvel art. 2.04 CCT)	Mercredi	2	janvier 2013
Jour à compenser	Vendredi	4	janvier 2012

En ce qui concerne le vendredi 4 janvier 2013 à compenser, les travailleurs d'exploitation auront les possibilités de rattrapage suivantes :

- de préférence** : ⇒ allonger la durée quotidienne du travail ;
- ou à défaut** : ⇒ le rattraper en travaillant deux samedis matin ;
- ⇒ prendre ce jour à leurs frais (jour chômé non payé ou compensation sur vacances).

Nous vous rappelons que les travailleurs de plus de 60 ans bénéficient d'une sixième semaine de vacances, laquelle doit être prise à la suite du pont de fin d'année (article 4.01d)..

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que **tout travail pendant le pont de fin d'année doit faire l'objet d'une demande de dérogation**. Les demandes sont à adresser à Mme WILCZEK (Fax 022.702.03.00 / email wilczek@mbg.ch) et devront lui parvenir **au plus tard** le vendredi 14 décembre 2012. Le Secrétariat sera fermé pendant le pont de fin d'année.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ces dispositions, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Février 2012

Alain RUZÉ
Secrétaire